

**ASSOCIATIONS PAROLES DES RIVERAINS**

21 Impasse du Pré Châtelain

74370 Epagny Metz Tessy

Email : parolesdesriverains@orange.fr

Epagny Metz Tessy le 02/02/2017

A l'attention de Monsieur R. DAVIET Maire

A l'attention de Madame S. GUICHARD 1er Adjoint

Madame, Monsieur,

Notre association "Paroles des Riverains", qui a toujours été dans la concertation et le dialogue avec la municipalité, constate à regret que les orientations retenues dans le cadre du PLU ne tiennent compte qu'à la marge des attentes formulées par un grand nombre d'habitants.

Nous avons le sentiment de ne pas être reconnus dans nos propositions et que les réponses à nos remarques de la part de la Mairie ne présentent rien de concret et de précis.

Nous venons donc par ce courrier vous rappeler les principales orientations souhaitées par notre association.

Notre revendication première est d'éviter à l'avenir la construction de ces barres d'immeubles (exemple de l'opération Gaia), qui dénaturent notre village. Nous réitérons donc notre demande de limiter la longueur des bâtiments à 20m, alors que le projet de PLU semble autoriser 45m.

Afin de respecter la qualité de vie des résidents, nous souhaitons qu'une "couture urbaine" soit assurée entre le collectif et le pavillonnaire existant, sur l'ensemble de la commune, et qu'ainsi à proximité des maisons individuelles ne soient construits que des logements intermédiaires dits "individuels groupés", dont la hauteur ne dépassera pas 9m (R+2).

Le zonage avec maintien de zones AUb à forte densification et Ub au centre du village près des secteurs pavillonnaires ne nous paraît pas justifié.

Nous contestons la division d'une même zone en tranche de densification différente car elle entraîne une inégalité entre les riverains (ex : dans l'OAP n° 8)

Les immeubles de type "collectif", seront d'une hauteur maximum de 12m, et ne pourront dès lors se trouver qu'au voisinage d'individuels groupés.

Nous demandons qu'une distance séparatrice de 9m minimum soit imposée entre l'individuel groupé et le pavillonnaire, et 12m minimum entre un collectif et un individuel groupé

La faible part réservée aux logements individuels sur le secteur de Metz Tessy (5%), comparée au secteur d'Epagny (20%), nous semble incompatible avec un développement harmonieux de la nouvelle commune.

On note également que la révision du PLU n'a pas été l'occasion de créer des espaces verts dans le secteur de Metz Tessy et que cela est regrettable pour le bien être de tous.

Enfin, les problèmes de circulation, de transport et de stationnement restent un sujet très préoccupant pour l'ensemble des riverains qui s'inquiètent des conséquences de cette urbanisation sur le trafic déjà très difficile aux heures sociales. Cette densification urbaine ne s'accompagne pas de nouvelles infrastructures routières et parcs de stationnement.

Cependant, à l'issue d'une pétition dont vous avez eu connaissance, plus de 400 de nos concitoyens ont approuvé nos demandes et nous considérons donc que le bilan de la concertation que vous avez proposé n'est pas à la hauteur de cette mobilisation et ne respecte pas les avis d'une grande partie de la population.

Nous restons déterminés à atteindre nos objectifs et pour cela à envisager toutes les actions et procédures autorisées, mais nous regrettons vivement que le dialogue ne soit pas plus constructif.

Nous ferons bien entendu part de ces considérations au commissaire enquêteur.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour l'association "Paroles des Riverains de Metz Tessy"

Le Président

Alain VALLUY